

Fonds publics à la seule école publique

Lettre ouverte au Nouveau Gouvernement et aux Parlementaires de gauche

Le nouveau gouvernement de gauche a maintenant tous les pouvoirs.

C'est le moment pour lui de respecter son devoir de laïcité et ses devoirs par rapport à l'école publique

Pour cela, il doit :

- 1) Maintenir et si nécessaire **ouvrir des écoles publiques sur tout le territoire** en fonction des besoins des populations.
- 2) Appliquer la loi du 10 juin 1985 introduite dans le Code de l'éducation (article L211-3 permettant à l'Etat de combler les carences de la commune).
- 3) Créer des postes à réserver pour l'école publique de façon à arrêter l'hémorragie (77 500 postes supprimés ces 5 dernières années). Par conséquent, faut-il accorder **5 100** [1] postes à l'enseignement catholique comme ce dernier l'a réclamé suite à l'annonce de la création de 60 000 postes par François Hollande ? Vincent Peillon venant d'accorder **70** postes à l'enseignement catholique, notre inquiétude devient de plus en plus grande.
- 4) **Abroger la loi Carle** [2] dans la continuité de la saisine du Conseil constitutionnel par tous les députés de gauche le 6 octobre 2009.
- 5) **Abroger la loi Debré**, atteinte grave à notre principe constitutionnel de laïcité et à notre la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. L'hémorragie des fonds publics au profit de l'école privée en l'absence de toute transparence et de contrôle, dans un contexte de restrictions budgétaires est tout autant insupportable [3].
- 6) Engager un débat sur l'école afin de refonder le projet éducatif de notre République.

[1] Faut-il accorder 5 100 postes à l'enseignement catholique ?

Le chiffre officiel des suppressions de postes dans l'enseignement public et privé de 2007 à 2012 est de 80 000.

Le président François Hollande a annoncé la création de 60 000 postes pendant la durée de son mandat.

Suite à cela, répondant à cette question de *La Croix* le 23 janvier 2012 : « *François Hollande entend rétablir les 60 000 postes supprimés au cours de l'actuel quinquennat. Approuveriez-vous une telle mesure ?* », Eric Delabarre, secrétaire national de l'enseignement catholique a déclaré : « *Aborder la question de l'école par le biais des moyens ne me semble pas pertinent. La situation budgétaire est telle qu'il me semble impossible de rétablir ces 60 000 postes. Je pense même qu'on peut probablement continuer à en supprimer sans que la qualité de l'offre de formation s'en ressente. ...* »

Depuis le secrétaire national de l'enseignement catholique a changé d'avis et réclame 5 100 postes.

Au nom de quoi faudrait-il faire bénéficier l'enseignement catholique de ces 5 100 postes ?

En effet, selon Eddy Khaldi, syndicaliste à l'UNSA, l'enseignement privé catholique n'a perdu sur la période des 5 dernières années que 2 500 postes.

Comment l'enseignement privé peut-il demander 5 100 postes alors qu'il n'en a perdu que 2 500 ??

[2] Abroger la loi Carle – voir :

- la [saisine du Conseil constitutionnel par tous les députés de gauche](#)

- la circulaire d'application mars 2012 et les alertes de [Claude Barratier sur son site](#) et sur agoravox ([apportez vos commentaires](#))

- le décret d'application sur les RPI de novembre 2010 et les alertes de [Pierre Souin](#) & [Christian Baqué](#)

- la [lettre ouverte au CNAL](#) à propos du TRACT sur la loi Carle

[3] Le nouveau gouvernement doit d'urgence faire toute la transparence sur le financement de l'enseignement privé :

==> **Rapports de la cour des comptes, des commissions parlementaires - Appel à Inventaires et Bilans !**

et réactiver des dispositifs tels la CADA, tribunaux administratifs afin de soutenir les initiatives de citoyens tel [Claude Barratier Conseiller Municipal à Chessy les Mines](#), ou d'organisations telles la FNLP [hier](#) ou le Groupe Front de gauche et Alternatifs à la région Ile-de-France [aujourd'hui](#)

Le 8 juillet 2012



CDPEPP - Collectif pour la Défense et la Promotion de l'École Publique de Proximité

<http://ecoledeproximite.lautre.net/06 22 13 57 29/ecoledeproximite@yahoo.fr>

Pour le maintien de l'école publique de proximité

[Retransmissions vidéos](#) - [Dossier de presse](#) - [Derniers débats](#)

Fonds publics à la seule école publique

[Pétition Positions](#) - [Campagnes Abrogation Art89 Loi Carle..](#)

Peut-on tolérer clientélisme, lobbysme, communautarisme?

50 ans de fermetures et de concentration scolaire dans le public, 50 ans de financement de l'enseignement privé : quels bilans ?

La laïcité est un principe constitutionnel. Un lien historique s'est construit entre République et laïcité. L'école publique a largement participé à la construction de ce lien.

> Or, depuis plus de 50 ans des lois de financement en faveur de l'école privée ont sapé notre principe constitutionnel de LAÏCITE. ; La plus importante a été la LOI DEBRE(31/12/1959) : par l'introduction de contrats avec les écoles privées qui le souhaitaient elle introduisait le DUALISME scolaire. Cette loi souleva en masse les défenseurs de la laïcité : une pétition lancée contre celle-ci recueillit 11 millions de signatures et un grand rassemblement en Juin 1960 fut l'occasion de la proclamation du SERMENT de VINCENNES par lequel les jureurs s'engageaient à lutter jusqu'à l'abrogation de cette loi et de toutes les autres lois anti-laïques ! D'autres lois, loi Rocard, les accords Lang-Cloupet, etc... à leur tour, apportèrent d'autres financements à l'enseignement privé.

La loi Carle, dernier avatar de la loi Debré, votée en 2009 inscrit dans son intitulé le principe de parité public /privé ! et condamne l'école rurale publique (voir au verso).

> Parallèlement depuis près de 50 ans on assiste à un regroupement des petites structures scolaires publiques. Selon le propre aveu de Xavier Darcos, cette politique n'a pas prouvé son efficacité pédagogique. De nombreux travaux de recherches ont même démontré les plus grandes performances des petites structures. Mais elle a entraîné :

- la disparition de nombreuses écoles publiques sur les territoires, s'ajoutant à ceux qui n'en ont toujours pas
- la fermeture de nombreuses écoles et collèges en milieu rural (que ne peut justifier la seule déprise démographique) et qui frappent aujourd'hui la ville.
- la mise en place de structures toujours plus éloignées des élèves et plus lourdes à gérer, entraînant fatigue et surcoûts...
- la mise en concurrence déloyale avec le privé. L'école privée qui réclame la parité des financements échappe à cette politique de concentrations scolaires et conserve l'attractivité des petites structures (30% des collèges ont moins de 200 élèves, 15% moins de 100 élèves), privilège qui s'ajoute à celui des classes moins chargées.

> Quels rapports entre ces 2 politiques, quel projet ?

- Faut-il voir dans les suppressions massives de postes (voir au verso) la volonté d'en finir avec l'Education nationale au profit du chèque éducation ?
- Q'en est-il des lois de 1882, 1886...qui imposaient l'école publique, laïque, gratuite sur tout le territoire ?
- Comment se fait-il que la France qui a érigé la laïcité en principe constitutionnel, soit le pays d'Europe qui finance le plus l'enseignement privé (20% de son coût, soit 10 milliards d'euros), bien au-delà de pays comme l'Italie, le Portugal, la Pologne (2-4%)
- 10 milliards d'euros (inventaire 2006), cela représente 20% de la collecte de notre impôt sur le revenu qui tombent chaque année dans l'escarcelle du privé, souvent dans un total manque de transparence !!
- Jusqu'ou allons-nous financer l'enseignement privé, à 97% catholique aujourd'hui, quand d'autres confessions frappent à la porte ?

• Peut-on tolérer clientélisme, lobbysme, communautarisme ?

- Qu'est devenue notre république ? N'avons-nous pas quelque chose à faire ?

Les 10 décembre 2010 à Limoges, 6 mai 2011 à Tulle, <http://ecoledeproximite.lautre.net/10dec2010.pdf>

- Retransmissions vidéos : <http://www.dailymotion.com/ecoleproximite>

- Dossier de Presse 19 juin 2010 : http://ecoledeproximite.lautre.net/petition-document/dossier_presse.pdf

-Tous nos communiqués : <http://ecoledeproximite.lautre.net/petition/php/Communiqcdpepp.pdf>



CDPEPP - Collectif pour la Défense et la Promotion de l'École Publique de Proximité

<http://ecoledeproximite.lautre.net/0622135729/ecoledeproximite@yahoo.fr>

Pour le maintien de l'école publique de proximité

<http://www.dailymotion.com/ecoleproximite> - <http://ecoledeproximite.lautre.net/salon>

Fonds publics à la seule école publique

http://ecoledeproximite.lautre.net/petition/php/texte_petition.html